

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

SUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1325-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 858-1-2009 AFIN D'AJOUTER LES LOTS 5 024 904 ET 5 024 908 DANS LA ZONE I3-8

AVIS PUBLIC est par la présente qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 mars 2024, à 18 h, sur le second projet de règlement numéro 1325-2024 dont le titre est ci-dessus mentionné, le conseil de la Ville a adopté le second projet de règlement portant le numéro 1325-2024 ayant le même titre. Le second projet de règlement 1325-2024 modifie le règlement de zonage numéro 858-1-2009.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble du territoire de la Ville afin qu'ils soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du résumé des règlements soumis à l'approbation des personnes habiles à voter peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande auprès du greffe de la Ville de Contrecoeur

OBJET DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Les dispositions suivantes du second projet de règlement 1325-2024 concernent les zones visées et les zones contiguës suivantes :

Article 1 : Ajouter les lots 5 024 904 et 5 024 908 dans la zone I3-8;

Zones visées : I3-8

Zones contiguës : I3-4, I3-5, I2-6, I2-14, I2-15, CS1-20, C6-18, C6-20.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Ville, au 5000, route Marie-Victorin ou par courriel à greffe@ville.contrecoeur.qc.ca, au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis, soit le 5 avril 2024;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Ville, aux heures normales de bureau.

Absence de demandes

Toutes les dispositions du projet de règlement soumis à la présente procédure, qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la Ville, au 5000, route Marie-Victorin, les 28, 29 mars 2024 et 1, 2, 3, 4, et 5 avril 2024, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 aux heures d'ouverture de bureau (le vendredi de 8 h 15 à 12 h).

FAIT ET DONNÉ, CE 28 MARS 2024



ME MAGALIE HURTEAU
GREFFIÈRE


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Magalie Hurteau, agissant en ma qualité de greffière pour la Ville de Contrecœur, ayant mon domicile professionnel au 5000, route Marie-Victorin à Contrecœur, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le projet de règlement 1325-2024 modifiant le règlement de zonage 858-1-2009 afin d'ajouter les lots 5 024 904 et 5 024 908 dans la zone I3-8.

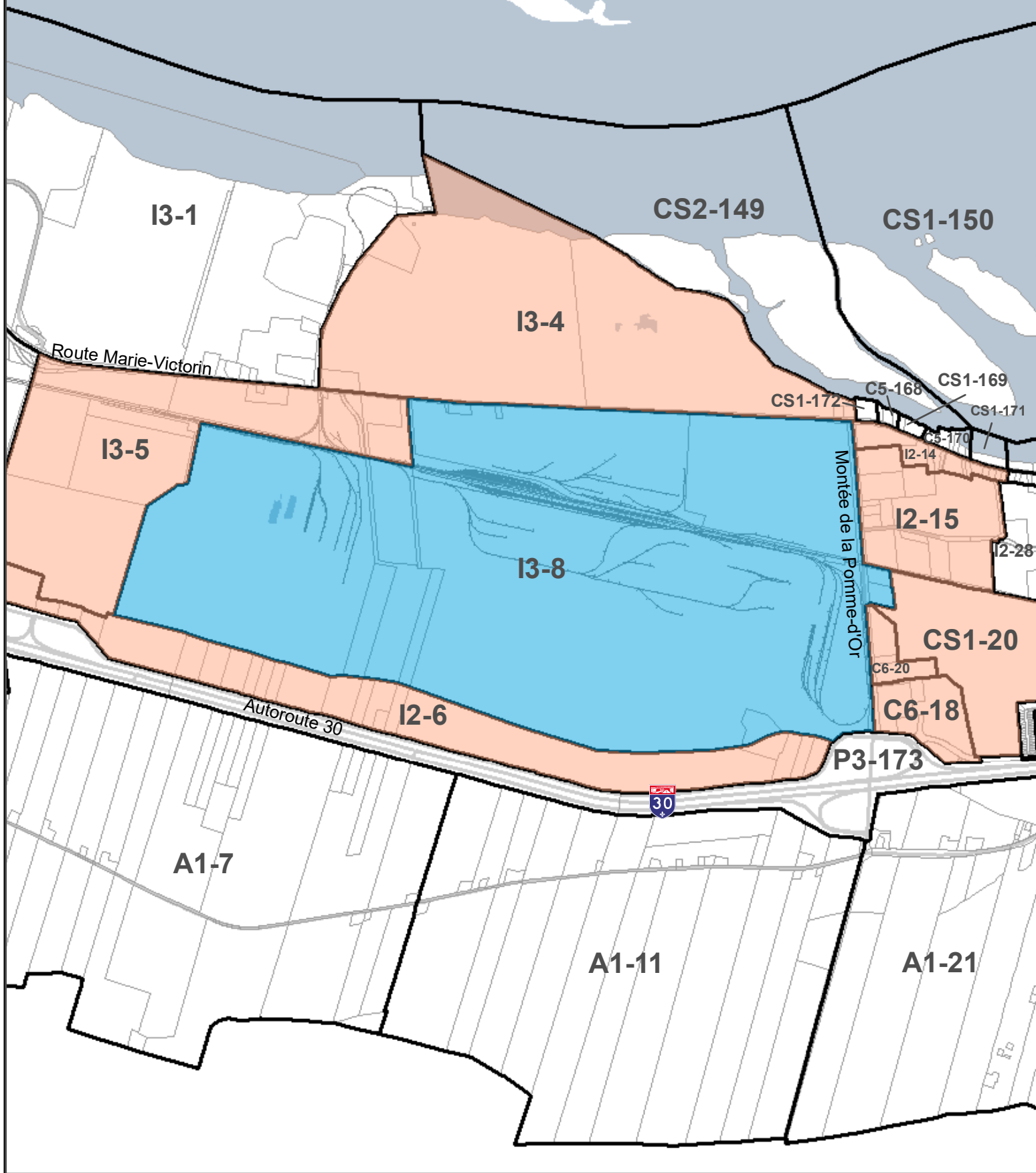
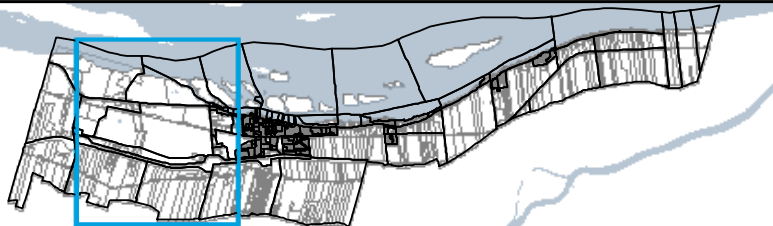
En affichant ledit avis sur le panneau
d'affichage intérieur à la mairie
le 28 mars 2024;

En le publiant sur le site internet de la Ville de Contrecœur
le 28 mars 2024.

Attesté à Contrecœur, ce 28 mars 2024.



Me Magalie Hurteau,
Greffière



LÉGENDE

- Zone visée
- Zones contiguës
- Limite des zones
- Ligne de lot
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire

Zones

Publique

- P1** Parc, terrain de jeux et espace naturel
- P2** Service public
- P3** Infrastructure et équipement

Commerce

- C1** Commerce de voisinage
- C2** Commerce de quartier
- C3** Service professionnel et spécialisé
- C4** Commerce local
- C5** Commerce régional
- C6** Commerce de grande surface
- C7** Divertissement
- C8** Commerce d'amusement
- C9** Commerce récréo-touristique
- C10** Service relié à l'automobile cat.A
- C11** Service relié à l'automobile cat.B
- C12** Commerce de faible nuisance
- C13** Commerce de forte nuisance

Industrie

- I1** Industrie haute-technologie
- I2** Industrie légère
- I3** Industrie lourde
- I4** Industrie extractive
- I5** Industrie des déchets et matières recyclables

Habitation

- H1** Unifamiliale
- H2** Bifamiliale
- H3** Trifamiliale
- H4** Multifamiliale cat.A
- H5** Multifamiliale cat.B
- H6** Maison mobile

Agricole

- A1** Agricole 1
- A2** Agricole / Résidentielle
- A3** Agricole / Industrielle
- A4** Agricole / Récréation extensive
- A5** Agricole / Récréation intensive
- A6** Agricole / Conservation

Conservation

- CS1** Conservation / Aire à valeur écologique élevée
- CS2** Conservation / Aire privée

Rurale

- RU1** Rurale
- RU2** Consolidation résidentielle

CONCEPTION

Ville de Contrecoeur
5000, route Marie-Victorin
Contrecoeur, Québec
J0L 1C0
Téléphone: 450 587-5901
Télécopieur: 450 587-5855
www.ville.contrecoeur.qc.ca

Date: 10 octobre 2023
Réalisation: Alexandra Harvey
Conseillère en géomatique
MRC de Marguerite-D'Youville

SOURCES ET PROJECTION

Réseau routier: Adresse Québec, 2023
Réseau ferroviaire: Adresse Québec, 2016
Ligne de lot: CEVIMEC, 2023
Limite des zones: Ville de Contrecoeur, 2022
Projection: MTM 8 - NAD83

